



Bordeaux, le 11/09/2024

Bonjour,

Je viens de tenter de régulariser ce dossier sur le Guichet Unique mais la plateforme ne me le permet pas. Je suis obligée de faire 1 autre formalité pour cela. Pouvez-vous donc svp valider la DBE en l'état et je vous adresse 1 autre formalité pour MAT du Ubs? Merci d'avance

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Siège Compagnie Fiduciaire
33800 BORDEAUX

Bordeaux, le 10 septembre 2024

Nos références : C1_MOD_DEMAT * 2001B01913 * APT * 2024/78770 * 438909525 * J00091184945 * APT
Nature de l'inscription : Modification dématérialisée RCS
Entreprise : AC JEAN PHILIPPE ROMERO

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

(Article R.123-97 du code de commerce)

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription au registre du commerce et des sociétés référencée en marge, a été réceptionné par le greffe le 10 septembre 2024.

Après contrôle, il apparaît que cette demande est, selon le cas, incomplète, erronée ou non conforme.

Pour procéder à la régularisation de votre demande d'inscription, il convient de nous fournir les renseignements ou pièces manquants suivants par le biais du Guichet unique via le portail <https://procedures.inpi.fr> :

- Document de synthèse INPI signé : Veuillez indiquer dans la liste des modifications signalées la nouvelle adresse du domicile du dirigeant.
- Règlement : 52,08 € de provision à régulariser

IMPORTANT : Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier.

Pour régulariser votre dossier, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site du guichet unique électronique opéré par l'INPI (www.inpi.fr), le greffe n'ayant pas la possibilité de recevoir directement (dépôt au guichet, courrier, mail...) les éléments nécessaires à la régularisation.

Vous aurez à vous acquitter d'une somme de **1,30 € TTC** pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants.

A l'expiration du délai précité et en l'absence de régularisation, nous serons dans l'obligation de prendre une décision de refus d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier